

**COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ**

Vendredi 1^{er} février 2019

La Réserve Communale de Sécurité Civile : engagez-vous pour votre ville !

**CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ**

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÉR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71

presse@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh



La Réserve Communale de Sécurité Civile : engagez-vous pour votre ville !

La tranquillité publique, l'entraide en situation de crise... ces sujets préoccupent et interrogent nombre des quimpérois. Afin de répondre aux attentes des concitoyens, la municipalité déploie plusieurs actions pour valoriser les forces vives et optimiser sa politique de tranquillité et de sécurité publique.

Pour permettre aux quimpérois de s'engager, le conseil municipal de la ville de Quimper a décidé de créer une Réserve communale de sécurité civile sur son territoire. Le dispositif sera opérationnel au printemps 2019 mais les personnes intéressées peuvent déjà faire acte de candidature.

Des missions de « sauvegarde » et non pas de « secours »

La réserve est composée de personnes volontaires et bénévoles, désirant s'investir au service de leur commune. Les membres sont agréés, clairement identifiés et formés pour assurer des missions de « sauvegarde » et non pas de missions de « secours ».

Placée sous l'autorité du Maire, la réserve mène des actions de soutien et d'assistance aux populations, d'appui logistique et de rétablissement des activités en cas d'événement majeur (inondations, événements climatiques, accidents industriels, etc.). Hors période de crise, les bénévoles sont à l'écoute de la population, ils participent aux opérations de prévention des risques ou encore soutiennent la circulation piétonne et automobile lors de grandes manifestations.

En situation de crise, la Réserve communale de sécurité civile est appelée à intervenir dans différentes situations telles que : les submersions marines, le plan lode – catastrophe nucléaire, le plan canicule ou plan grand froid, les mouvements de terrain ou sismiques, le transport de matières dangereuses, les attentats ou encore les événements exceptionnels à risque (évacuation d'un immeuble ou d'un quartier suite à un incendie, fuite de gaz...).

N'attendez pas pour faire acte de candidature !

La réserve communale de sécurité civile sera opérationnelle à la fin du premier trimestre 2019.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà faire acte de candidature en téléchargeant les documents (règlement intérieur, formulaire de candidature, acte d'engagement) sur le site internet de la ville de Quimper ou en prenant contact avec le service « Prévention Tranquillité Sécurité » de la mairie. Les dossiers de candidatures sont à retourner par voie postale à la mairie.

Pour faire acte de candidature, il suffit de s'adresser à la mairie, tél. 02 98 98 86 72, ou d'envoyer un mail : reserve.communale@quimper.bzh

+ d'informations sur www.quimper.bzh